

## AVENANT N°1 RÈGLEMENT DES COUPES DE FRANCE PROMOSPORT

### ARTICLE 3 - CONCURRENTS

#### 3.1 - Ne peuvent participer aux épreuves Coupe de France PROMOSPORT (\*)

- a) Les coureurs ayant été titulaires d'une licence internationale annuelle dans une discipline C.C.R dans les 10 années précédentes (sauf Dragsters, Montagne et Endurance)
- b) les pilotes ayant terminé dans les cinq premiers du Championnat de France Superbike (Scratch, toutes les catégories du Superbike sont comprises) et les trois premiers 600 et 1000 Stock dans les 5 années précédentes.
- c) les 3 premiers des 1000cc Promo des 5 années précédentes (\*).

*(\*) Le 2ème et 3ème des catégories 600cc et 1000cc auront la possibilité d'effectuer une année supplémentaire dans cette catégorie, mais ne seront plus admis à l'issue de celle-ci pour une durée de 5 ans en Coupes de France Promosport s'ils sont encore sur le podium à l'issue de la deuxième saison. Les 600cc pourront toutefois rouler en 1000cc.*

### ARTICLE 12 - PRIX

#### DOTATION DUNLOP

Pour les classes suivantes, s'il y a 20 engagés ou plus : 400cc, Promo 500 Cup, 600cc, 1000cc et Promo Senior :

1er ..... 1 train de pneus                      2ème      1 pneu arrière                      3ème .... 1 pneu avant

S'il y a moins de 20 engagés :

1er ..... 1 pneu arrière                      2ème      1 pneu avant                      3ème .... 1 pneu avant

**Si un pilote est déclassé, il lui sera facturé le montant des dotations.**

*Fait à Paris, le 15 janvier 2015*